

# POLITIQUE DE L'ÉPARGNE ET PROGRES SOCIAL

François BILGER  
Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques  
et Economiques de Strasbourg  
(12 septembre 1968)

En m'invitant à prendre, la parole devant cette assemblée, M. le Président Bischoff m'a fait un grand honneur dont je le remercie vivement. Mais il m'a mis également devant une tâche redoutable : parler de l'épargne devant des personnalités qui en ont une connaissance beaucoup plus concrète et plus précise que ne peut être celle d'un professeur purement instruit de théories. Or, comme l'écrivait un de nos grands économistes, la théorie est à la réalité ce que la carte est au terrain : elle la simplifie ... quand elle ne la déforme pas purement et simplement ! J'espère ne pas trop confirmer ce triste jugement et surtout je sollicite d'avance toute votre indulgence.

Si j'ai choisi dans la vaste gamme des sujets concernant l'épargne ce thème très large : politique de l'épargne et progrès social, c'est parce qu'il me semblait s'imposer tout naturellement. Depuis quelques années déjà, la politique de l'épargne ne cesse d'être à l'ordre du jour : une succession quasi ininterrompue de mesures de grande portée en ont fait l'un des moyens d'action majeurs des pouvoirs publics. Devant cette assemblée, il n'est certes pas nécessaire d'énumérer les interventions publiques récentes en ce domaine, il suffit d'en marquer l'importance historique et l'ampleur inhabituelle. Il y a eu en trois ans certainement plus de réformes touchant l'épargne que durant le demi-siècle précédent et l'on peut véritablement parler d'une réhabilitation officielle de l'épargne après une longue période de négligence sinon d'indifférence.

Il était également tout naturel de songer à l'idée de progrès social, car dans l'esprit des gens, les Caisses d'Epargne sont étroitement associées à cette notion et c'est à ce titre d'ailleurs que de tout temps, votre Institution a suscité l'intérêt et la sympathie des économistes de toutes tendances.

Dans les circonstances présentes et devant cette assemblée, la confrontation de la politique de l'épargne et du progrès social paraissait donc s'imposer. Mais ce rapprochement s'avérait encore plus justifié si l'on considérait l'évolution historique de cette politique jusqu'à sa version actuelle.

A son origine, la politique de l'épargne était essentiellement conçue en vue du progrès social. Si l'on remonte aux premières tentatives publiques importantes d'encouragement à l'épargne privée, c'est-à-dire à ce XIXe siècle issu de la révolution bourgeoise, on constate en effet que l'épargne était encouragée dans un but de promotion sociale. L'idéologie bourgeoise accordait une extrême importance à l'épargne. Il ne pouvait en être autrement : la bourgeoisie s'était opposée puis finalement imposée à une noblesse généralement dépensière et endettée grâce à l'accumulation de son capital et elle voyait par conséquent dans l'épargne le moyen de faire accéder la masse des hommes à un certain niveau de sécurité et d'indépendance économiques. « Enrichissez vous par le travail et l'épargne », tel était le fameux conseil que Guizot donnait à ses concitoyens. L'Etat favorisait toutes les modalités d'épargne et en particulier la formation de vos Caisses d'Epargne qui devait permettre d'arracher les misérables aux cercles vicieux de leur pauvreté, il encourageait l'épargne en accordant toute priorité à la stabilité monétaire et en pratiquant une fiscalité modérée et surtout il garantissait la sécurité et le rendement des placements en orientant l'épargne vers les emprunts publics, les grandes Compagnies de colonisation ou de chemins de fers ou encore vers les Etats étrangers amis, comme, hélas, l'Etat russe qui était en train d'engager l'industrialisation intensive de la Russie. Tout était fait pour accroître la fortune des Français et de la France, parfois même au détriment des investissements intérieurs.

Cette politique qui avait incontestablement porté des fruits par l'amélioration de la condition matérielle de cercles de plus en plus larges de la population fut malheureusement compromise par les bouleversements politiques et militaires de la première moitié de notre siècle et les crises économiques qui en furent les conséquences directes. On entra alors dans une période de crise et de dépérissement de la politique de l'épargne, pour des raisons à la fois pratiques et idéologiques. La révolution soviétique et l'inflation spolièrent des centaines de milliers d'épargnants modestes. La crise de 1930 accentua le mouvement par une désépargne populaire massive. Enfin les nouvelles inflations de la deuxième guerre mondiale achevèrent de ruiner tout espoir de promotion sociale par l'épargne. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les pouvoirs publics aient cherché de nouvelles formules de sécurité sociale. Cette tendance compréhensible fut encore renforcée par les théories issues de la grande crise et qui voyaient dans l'épargne une des causes majeures de la dépression et du chômage par la sous-consommation. Enfin, la condamnation quasi générale du capitalisme et donc de l'accumulation individuelle du capital n'était pas propice à créer un climat d'épargne. Après avoir été longtemps exaltée comme une vertu individuelle et sociale, l'épargne devenait presque une tare collective et beaucoup de responsables politiques n'étaient sans doute pas loin de penser qu'une politique de l'épargne pouvait entrer en contradiction avec l'objectif de progrès social.

Quand, après la deuxième guerre mondiale, dans l'état de destruction et d'inflation où se trouvait l'économie, les pouvoirs publics ressentirent la nécessité de réagir contre la décadence de l'épargne, ce fut donc généralement dans un esprit nouveau, issu de l'expérience précédente. Alors qu'au XIXe siècle l'épargne était considérée comme une exigence individuelle et partant comme un moyen de promotion sociale, après la deuxième guerre mondiale, elle fut stimulée par les pouvoirs publics essentiellement comme une nécessité globale et un instrument de développement économique.

Ce renversement des motivations de la politique de l'épargne apparaît précisément et très clairement dans les mesures prises récemment dans ce domaine en France. Dans les exposés des motifs des lois ou ordonnances ou bien dans les discours ministériels, il est question de stimuler toutes les formes de l'épargne globale pour assurer les considérables besoins de financement de l'économie, il est question de permettre la transformation de l'épargne pour faciliter les investissements à long terme de toutes sortes, il est question d'intensifier la concurrence des circuits de collecte de l'épargne pour provoquer ou éviter selon les cas une hausse des taux, etc. toutes préoccupations principalement économiques. Sans doute certaines visées sociales ne sont-elles pas absentes de l'esprit des responsables, mais si de nouvelles voies sont recherchées pour promouvoir l'épargne modeste, c'est généralement avec l'espoir que, par ce moyen, les classes peu aisées de la population contribueront elles aussi à l'équilibre de financement de l'économie ou qu'elles renonceront en échange à des hausses excessives et déséquilibrantes des salaires.

Cette utilisation de l'épargne dans le cadre de la politique économique est incontestablement justifiée. Devant les difficultés de réalisation quasi insurmontables d'une politique des revenus telle qu'elle est prônée depuis de nombreuses années en Europe occidentale dans la lutte contre l'inflation, c'est-à-dire d'une action visant à régulariser la formation des revenus, le recours à la politique de l'épargne, c'est-à-dire à une action visant à orienter l'utilisation des revenus, est sans aucun doute plus réaliste et plus prometteur. A cet égard, on peut raisonnablement penser que les espoirs mis en cette politique seront réalisés.

Mais cette nouvelle orientation de la politique de l'épargne implique des reconversions et en particulier celle de votre Institution traditionnellement préoccupée avant tout de promotion sociale. On a l'impression que vous envisagez cette transformation avec beaucoup de dynamisme, mais

peut-être aussi avec une certaine réticence qui s'explique sans doute par la substitution d'objectifs qui est implicitement exigée.

Devant cette situation le problème des relations entre la politique de l'épargne et le progrès social présente peut-être un intérêt plus pressant qu'il n'apparaît à première vue. En essayant de savoir si une politique de l'épargne efficace sur le plan économique est aussi nécessairement bénéfique sur le plan social et plus précisément quelle est la valeur sociale de la politique actuelle, on touche peut-être à certaines de vos préoccupations.

## X

Le temps qui m'est imparti ne permet évidemment qu'une analyse sommaire des effets sociaux d'une politique de l'épargne. En outre, il oblige à une analyse seulement partielle : je m'en tiendrai donc à ce seul aspect de la politique de l'épargne, à vrai dire le plus intéressant dans cette optique, qui est la stimulation de l'épargne des ménages.

Il convient dès le départ de bien distinguer les deux fonctions de l'épargne, la fonction de financement de l'économie et celle de constitution de patrimoines.

Dans la mesure où l'on considère la première de ces fonctions, il apparaît immédiatement que toute politique de stimulation de l'épargne des ménages sous toutes ses formes, en permettant au secteur productif la réalisation d'investissements plus importants, assure, sauf en cas de sous-consommation excessive, un développement économique plus rapide et en même temps une offre de biens et services de consommation plus importante et éventuellement plus diversifiée. Par ailleurs, l'épargne des ménages constituant une réduction de leurs dépenses de consommation, il en résulte un affaiblissement de la demande des biens de consommation ; cet affaiblissement de la demande, joint au raffermissement de l'offre, exerce une pression à la stabilité des prix. Ces effets d'expansion et de stabilisation sont bien connus et ce sont eux précisément que visent principalement les pouvoirs publics, surtout dans la perspective de la compétition internationale.

Mais ces effets économiques heureux ne sont pas seulement les conditions de la compétitivité économique, ils sont également les conditions de l'un des objectifs sociaux souhaitables, le développement de la consommation des couches modestes de la population. L'expansion et la stabilité garantissent en effet le pouvoir d'achat réel des ménages de salariés et plus particulièrement des plus modestes d'entre eux parce que ceux-ci dépensent une part relativement plus élevée de leurs revenus et pâtiraient relativement plus que d'autres de la pénurie ou de l'inflation.

Mais ce ne sont là que les effets d'un accroissement de l'épargne des ménages sur les marchés des biens et services de consommation. Or, en tant que masse de financement de l'économie, l'épargne des ménages intervient également sur le marché des facteurs de production et plus précisément sur le marché du travail. L'épargne est l'une des sources principales de l'accroissement du « fonds des salaires » global disponible dans l'économie pour rémunérer le travail fourni. Dans des pays aussi salarisés que le sont les pays développés, la quasi totalité de l'épargne investie sert tôt ou tard à la rémunération du travail. Autrement dit, une épargne abondante est aussi, pour un volume de travail, une productivité et des prix donnés, la condition d'un accroissement des salaires réels dans la période suivant sa constitution. Dans une économie de marché développée, dès que l'offre de capital s'accroît, grâce à une épargne abondante, davantage que la demande de capital, la rémunération relative du capital diminue et la rémunération relative du travail augmente. Par cet effet de redistribution du revenu entre capitalistes et salariés, l'accroissement de l'épargne des ménages contribue également à l'un des objectifs contemporains de la politique sociale.

Tous ces effets prix et revenus d'une politique de stimulation de l'épargne des ménages ne seraient pas mis en cause par le fait que l'épargne additionnelle proviendrait plutôt des ménages aisés que des ménages plus modestes. On pourrait même prétendre qu'ils seraient dans ce cas renforcés. Car, d'une part, les ménages aisés, en épargnant davantage, renonceraient nécessairement à la consommation de biens de luxe et provoqueraient de ce fait une orientation plus accentuée de l'appareil productif vers la production de biens de plus grande nécessité et de consommation populaire, et, d'autre part, ces ménages aisés en épargnant toujours davantage, en accroissant leur offre de capital, tendraient eux-mêmes à réduire la rémunération relative de leur capital en stabilisant ou en faisant baisser les taux d'intérêt.

On peut donc affirmer que le développement de l'épargne des ménages entraîne, à travers un financement accru de l'économie, des effets à la fois économiques et sociaux bénéfiques. Mais cette constatation d'une harmonie entre progrès économique et progrès social doit être nuancée si l'on considère l'autre fonction de l'épargne des ménages qui est de constituer des patrimoines individuels.

Dans l'optique de la création par l'épargne de fortunes privées, toute politique d'encouragement de l'épargne des ménages ne contribue pas nécessairement au progrès et à l'équilibre social. Il convient alors en effet de distinguer entre les mesures publiques qui aboutissent à un accroissement privilégié des patrimoines déjà existants et celles qui conduisent à la création privilégiée ou au renforcement de patrimoines modestes, entre une politique d'épargne de luxe et une politique d'épargne de masse, pourrait-on dire.

Sans vouloir entrer dans le détail de toutes les mesures d'encouragement à l'épargne des ménages que les pouvoirs publics peuvent promulguer, on peut faire quelques constatations d'ordre général. Il apparaît clairement que dans les pays développés où l'imposition du revenu est très progressive mais où le nombre des ménages contribuables est encore relativement peu élevé, toutes les mesures de détaxation fiscale constituent des encouragements exclusifs à l'accroissement des patrimoines les plus importants. Il est vrai que la progressivité de l'impôt est parfois telle qu'elle constitue un encouragement à la désépargne, à la spéculation pure ou à l'évasion des capitaux, de sorte que sa réduction peut contribuer à stabiliser les fortunes existantes dans l'intérêt général. Mais cette constatation ne réduit pas la portée de la première affirmation.

A l'inverse, toutes les mesures attribuant soit des primes soit des taux de crédit de faveur à des épargnants modestes constituent naturellement des contributions à la formation et au développement des petits patrimoines privés, surtout si ces avantages sont accordés en proportion inverse du revenu ou de la fortune de leurs bénéficiaires.

Le choix de l'une ou de l'autre politique paraît donc avoir à première vue des effets diamétralement opposés sur la distribution de la fortune privée et par là sur les rapports sociaux et sans doute aussi à terme sur les rapports politiques. Dans un cas, on peut assister à un mouvement de concentration de la fortune et à un renforcement de cette inégalité sociale fondamentale qui est celle des patrimoines, source durable des inégalités de niveaux de vie, de genres de vie et de pouvoirs sociaux. Dans l'autre cas, on peut constater un mouvement de déconcentration et probablement de ce fait une réduction des tensions sociales, liées à l'antagonisme des possédants et des non possédants ou prolétaires.

Mais cette opposition radicale doit elle-même être nuancée par diverses considérations.

On a déjà constaté précédemment que le développement de l'épargne et en particulier celui des ménages aisés avait un effet bénéfique sur les revenus et la consommation des ménages plus modestes. Or, lorsqu'on parle de la consommation des ménages, il importe de faire une importante distinction entre l'acquisition de biens non durables et celle de biens durables. On a pris l'habitude,

sous l'influence de l'utilisation des catégories de la Comptabilité Nationale, de confondre ces deux types de dépense, alors que l'acquisition de biens d'équipement domestiques tels que meubles, appareils ménagers, automobiles, etc. constitue en réalité un placement. Certains de ces biens ont en effet une longévité assez grande pour être considérés comme des éléments, éventuellement transmissibles ou négociables, d'un patrimoine. L'acquisition de ces biens grâce aux revenus courants masque la réalité d'une épargne des ménages que les statistiques ne relèvent pas. De ce fait, une épargne de riches aboutissant à un accroissement des revenus faibles ou à un développement de la production de masse peut se traduire par la constitution de patrimoines réels pour les ménages modestes de la population et peut donc contribuer à une démocratisation de l'appropriation des moyens de consommation durables qui sont les premiers éléments des fortunes privées. Dans de tels cas, en effet, l'accroissement de la fortune « monétaire » des ménages aisés s'accompagne d'un accroissement parallèle de la fortune « réelle » des ménages modestes.

Un effet tout à fait semblable peut être obtenu dans la mesure où l'épargne collectée auprès des détenteurs de revenus élevés ne sert pas au crédit à la production mais directement au crédit dit à la consommation, lequel est en réalité un crédit à l'acquisition de moyens de consommation durables ou bien encore au crédit à la construction qui permet à des catégories de plus en plus larges de la population de s'approprier leur logement. Il est fortement probable que la jouissance objective et subjective que procure par exemple la propriété de son logement et surtout de sa maison à un ménage modeste dépasse largement la jouissance que retire le ménage aisé des revenus du prêt qu'il a ainsi accordé directement ou indirectement.

Ceci amène à la constatation qu'il y a une différence profonde de nature entre le patrimoine productif de services de consommation et le patrimoine productif de revenus. Autrement dit, il faudrait distinguer entre un patrimoine donnant une satisfaction réelle et directe au ménage et un patrimoine plus virtuel parce que composé de moyens de production ou de titres et dont la propriété ne donne que des possibilités supplémentaires et éventuelles de satisfaction réelle, possibilités de plus en plus abstraites d'ailleurs, au fur et à mesure que la fortune s'accroît, en raison même des limites humaines de jouissance. Il est parfaitement compréhensible qu'aucun ménage ne soit fortement tenté par une fortune financière ou virtuelle aussi longtemps que son patrimoine réel n'est pas suffisamment développé. Aussi, une distribution plus égalitaire du patrimoine réel a-t-elle beaucoup plus d'importance pour l'équilibre social que celle du second, dont les effets ne sont sensibles qu'à travers les biens de consommation.

Ajoutons enfin que l'épargne des ménages riches remplit des fonctions de financement que l'épargne modeste refuserait pour leur caractère pénible ou risqué. C'est ainsi que, pratiquement, seule l'épargne des détenteurs de revenus élevés est utilisée à grande échelle à l'acquisition de titres à long terme ou d'actions. La longue renonciation à la consommation ou le risque de pertes qu'impliquent ces placements pourtant nécessaires peuvent parfaitement justifier, dans l'intérêt général, un encouragement à l'épargne de luxe, la propriété de ces titres étant sans effet notable sur l'inégalité des genres de vie au sein de la société et n'accordant d'ailleurs pas, comme l'évolution de la Bourse le manifeste, des garanties automatiques d'enrichissement cumulatif.

Toutes ces observations amènent à nuancer l'opposition entre une politique d'encouragement de l'épargne de luxe et de l'épargne de masse. Sur le plan économique et social ces deux types d'épargne sont plus complémentaires que concurrents. Il n'en reste pas moins que dans l'intérêt d'un rééquilibre social progressif par une large répartition patrimoniale, toute mesure de stimulation de l'épargne des ménages devrait être jugée non seulement sur son intérêt économique mais aussi sur son intérêt social direct ou indirect.

Quand on considère la politique française de développement de l'épargne des ménages à la lumière des considérations précédentes, on peut constater qu'elle tend essentiellement à stimuler l'épargne des ménages aisés mais également, à un moindre degré, l'épargne modeste.

En effet, parmi les mesures prises depuis 1965, il y a d'abord des avantages fiscaux qui, par leur nature même, bénéficient quasi exclusivement à la catégorie la plus aisée de la population. C'est le cas de l'abattement de 500 F et de l'imposition forfaitaire de 25 % des placements à long terme, puisque seule la fraction la plus favorisée de la population peut en bénéficier et dans la proportion directe des taux de l'impôt personnel qu'elle aurait dû subir et donc du montant de ses revenus. C'est encore le cas de la formule des plans d'épargne à long terme, qui accorde un privilège considérable aux grandes fortunes en échange d'un blocage relativement court des fonds, avec l'espoir il est vrai d'une conservation volontaire plus durable par la suite. C'est enfin le cas du privilège attaché à vos livrets A qui, jusqu'à ces dernières années au moins, en vertu de la faiblesse des revenus moyens et en raison des abattements fiscaux, bénéficiait principalement aux détenteurs de revenus relativement élevés. L'un des paradoxes de la discussion présente est qu'il est question de supprimer cet avantage au moment précisément où il acquiert progressivement une signification sociale puisqu'à présent environ la moitié des ménages français sont soumis à l'impôt personnel. Lorsque des avantages autres que fiscaux sont accordés, par exemple sous forme de primes comme dans le système de l'épargne-logement ou celui des plans d'épargne d'entreprise, c'est toutefois en échange d'un effort d'épargne relativement long qui est généralement beaucoup plus à la portée des ménages aisés que des ménages modestes.

Cette option de la politique française en faveur de l'épargne des ménages relativement riches, qui doit naturellement être appréciée à la lumière de toutes les autres mesures à effet social qui peuvent la compenser, s'explique aisément par des considérations économiques. D'une part, les besoins de financement entraînés par l'exécution du Vème Plan sont tellement immenses que les pouvoirs publics n'ont guère le choix et se doivent de prendre la voie la plus efficace, celle de l'encouragement de l'épargne des riches, car il est ainsi possible d'obtenir avec une incitation donnée un résultat relativement plus sensible qu'après des ménages modestes. D'autre part, le problème actuel n'est pas seulement d'accroître l'épargne, mais surtout peut-être de l'allonger, ce qui implique une action sur la grande épargne plutôt que sur la petite. Il s'agit à cet égard de réagir contre l'anomalie de la politique pratiquée avant 1965, qui favorisait l'épargne à court terme par rapport à celle placée à long terme.

L'option prise s'explique donc et d'ailleurs l'analyse a montré qu'une épargne consolidée des riches peut contribuer au progrès social, dans la mesure où elle facilite directement ou indirectement l'acquisition de moyens de consommation durables ou de logements par les ménages à revenus modestes. Or ceci est aujourd'hui indiscutablement le cas, puisque, d'année en année, s'accroît le pourcentage des ménages français propriétaires de leur logement, d'une automobile et des autres biens d'équipement familial. On peut rappeler qu'environ 50 % des ménages français sont déjà propriétaires du logement qu'ils occupent contre un tiers seulement il y a quinze ans.

A côté de cet encouragement assez intense à l'épargne des ménages aisés, quelques mesures peuvent être considérées comme des stimulants de l'épargne des ménages plus modestes, bien que les autres puissent en bénéficier également. C'est d'abord la création des S.I.C.A.V. qui permet à tous la détention d'un certain patrimoine financier par les garanties de sécurité que ces institutions offrent et par le caractère quasi-liquide des placements qu'elles proposent. C'est ensuite le relèvement de la rémunération accordée à l'épargne liquide et à court terme grâce à la suppression de l'intérêt versé aux dépôts à vue. Cette forme d'épargne étant beaucoup plus conforme que l'épargne à long terme aux besoins et aux possibilités des ménages modestes, son encouragement est socialement très favorable. Enfin, il faut noter l'impulsion donnée au crédit à

la construction par l'institution d'un marché hypothécaire et le développement du crédit à la consommation. Ce sont des moyens d'établir une sorte d'épargne à la fois forcée et volontaire pour des ménages qui, sans l'incitation matérielle qu'accorde ce système, seraient sans doute peu enclins à faire un effort d'épargne et qui y sont ainsi éduqués. L'exemple des USA est également là pour nous montrer qu'une économie développée s'engage tôt ou tard dans la voie d'un vaste crédit à la consommation, se substituant progressivement au crédit à la production. Cette structure du crédit n'est sans doute pas étrangère au fort taux d'autofinancement dont bénéficient les entreprises américaines et au dynamisme de cette économie. Il faut donc souhaiter que ce type de crédit socialement et économiquement utile soit à l'avenir développé, non pas seulement à titre temporaire et conjoncturel mais de manière durable.

La politique française de l'épargne apparaît en définitive comme une politique de stimulation de toutes les formes de l'épargne, mais avec une préférence, compréhensible d'ailleurs, pour l'épargne des ménages aisés qui sont les principaux bénéficiaires d'une aide financière de l'Etat. Peut-être pourrait-on formuler une suggestion afin de donner à cette politique un caractère encore plus satisfaisant en la complétant dans un sens plus humain. On pourrait concevoir en effet l'institution complémentaire d'un système d'épargne sociale, réservé spécialement à la catégorie la plus faible de la population, celle dont les revenus ne permettent même pas une épargne à court terme, et qui risquerait ainsi d'être exclue de la société de bien-être en voie de création. On a souvent attiré l'attention sur les « îlots de pauvreté » ou les « poches de misère » qui subsistent au sein de nos « sociétés d'abondance ». L'existence de ces secteurs sociaux est d'autant plus scandaleuse que leur importance est aujourd'hui quantitativement réduite et que leur suppression radicale est de ce fait parfaitement à la portée de la société contemporaine. Sans aucun doute, la politique de l'épargne et du crédit pourrait-elle contribuer également à cette solution. On pourrait imaginer, en effet, l'institution d'une sorte de « compte spécial d'épargne et de crédit », auquel seraient attachés non seulement des primes d'épargne extrêmement importantes mais encore des conditions de crédit particulièrement favorables. Ce compte devrait naturellement être réservé exclusivement à des ménages dont les revenus n'excéderaient pas un certain plafond, mais un privilège de cette sorte est, contrairement à d'autres, parfaitement souhaitable. On pourrait ainsi obtenir progressivement une situation où tout ménage bénéficierait à tout le moins non seulement du salaire minimum légal ou d'une allocation équivalente mais également d'un patrimoine minimum. Une telle mesure dont l'effet économique ne serait évidemment pas positif, mais dont le coût global serait probablement faible, aurait l'avantage immense de contribuer à un équilibre socialement plus satisfaisant et de traduire notre idéal commun de solidarité.

Quels que puissent être les points de vue sur tel ou tel aspect de la politique actuelle de l'épargne ou les souhaits d'amélioration, il importe avant tout de prendre conscience du fait que par sa nature et son ampleur, celle-ci n'est pas seulement une politique de financement de l'économie, mais constitue également une politique des patrimoines par laquelle la structure sociale du pays se trouvera transformée dans les années à venir.

## X

En considération des relations qui existent objectivement entre une politique de l'épargne, quelle qu'elle soit, et le progrès social, les réformes en cours et en particulier la reconversion demandée aux Caisses d'Epargne prennent une signification plus complexe. Apparemment les Caisses d'Epargne sont aujourd'hui sollicitées d'abandonner leurs fonctions sociales primordiales au profit de fonctions économiques communes à toutes les institutions financières. Mais, au-delà des objectifs économiques, les Caisses d'Epargne sont également conviées à un nouvel effort de promotion sociale.

Dans cette perspective, les Caisses d'Epargne peuvent rester fidèles à elles-mêmes tout en adoptant de nouvelles techniques. Si la volonté actuelle des pouvoirs publics est d'assurer une uniformisation des réseaux de collecte de l'épargne pour assurer entre eux une concurrence intense et loyale, cette compétition entraînera, comme dans d'autres secteurs, une tendance bientôt perceptible à une nouvelle diversification des fonctions. Mais la voie de leur spécialisation semble toute tracée pour les Caisses d'Epargne, c'est celle de leur passé et c'est en même temps une voie d'avenir. Lorsque jadis l'institution des Caisses d'allocations sociales ravit aux Caisses d'Epargne la garantie des risques fondamentaux de l'existence, elles surent maintenir leur tradition en développant l'affectation de leurs fonds à des besoins sociaux. Concurrencées aujourd'hui dans la collecte des fonds par l'ensemble du système bancaire, elles sauront encore trouver dans l'emploi de leurs fonds et le moyen de garantir le développement de leur collecte et la manière de rester fidèles à leur vocation sociale. D'une part, en effet, au moment où la régionalisation pose le problème d'un financement plus autonome des collectivités locales, de nouvelles et vastes perspectives s'ouvrent aux Caisses d'Epargne dans l'action sociale collective. D'autre part, alors que de nombreux Français aspirent encore à se constituer les premiers éléments d'un patrimoine privé, de vastes possibilités s'offrent également aux Caisses d'Epargne dans l'action sociale individuelle. Bénéficiant d'un grand capital de confiance auprès des populations, les Caisses d'Epargne sont sans aucun doute aptes à répondre aux besoins de la société de demain. (Applaudissements.)

### **Le Président :**

Monsieur le Professeur,

Je vous remercie beaucoup de votre exposé si substantiel et qui nous a permis de réfléchir aux tâches qui nous attendent. Vous avez dit au début de votre exposé que la théorie est à la réalité ce que la carte est au terrain. Je crois que la comparaison n'est pas mauvaise et aussi que vous avez tout lieu d'être fier d'être la carte, car la carte qu'est-ce que c'est ? C'est l'indication du terrain, c'est la précision du terrain. Rappelez-vous qu'à certains moments pendant la guerre vous étiez sur le terrain, cela vous arrive encore aujourd'hui quand vous, êtes dans la montagne, vous vous trouvez quelque part et vous ne savez plus où vous êtes. Il vous faut une carte pour vous orienter. C'est votre rôle que nous nous complaisons justement à souligner et dont nous entendons bénéficier. Vous avez fait un exposé très détaillé. Nous ne sommes pas d'accord sur tous les points bien entendu, mais c'est le propre précisément d'un exposé scientifique de ne pas être un exposé de propagande, de ne pas être simplement une espèce d'appréciation de ce que nous faisons, mais de nous signaler certaines choses et de nous inciter à la réflexion d'abord et peut-être à la contradiction ensuite. Quand on se penche sur l'histoire des Caisses d'Epargne, sur la lutte qu'elles ont menée depuis leur création par Benjamin Delessert pendant 30 à 40, ans contre la société bourgeoise qui était dominée par les banquiers,, on se rend compte que, si l'épargne en général était favorisée, si la bourse, était favorisée, si la création et le placement des actions étaient favorisés, les Caisses d'Epargne l'étaient beaucoup moins et que nos prédécesseurs avaient une tâche extrêmement difficile pour imposer la conception de la Caisse d'Epargne Institut social et plus tard aussi outil économique. C'est une chose que vous avez dite et que je crois très fondée : c'est que dans la réalité l'économie et le social se confondent dans une certaine mesure. Il est évident que si l'économie progresse le social s'améliore. La seule question est de savoir s'il y a une juste répartition, si tout le monde participe d'une manière équitable au progrès économique. C'est là le problème du progrès social. Mais le Professeur nous a dit justement qu'on ne peut pas séparer les deux choses, l'une se répercute sur l'autre.

Nous avons entendu évidemment avec une oreille un peu douloureuse la critique ou plutôt les observations relatives au privilège dont jouissent les Caisses à savoir l'exemption fiscale des intérêts du premier livret qui profiterait plutôt aux ménages aisés. Qu'est-ce que c'est qu'un ménage



aisé ? Peut-on parler de ménage aisé quand le ménage réussit au cours de sa vie à rassembler les 15.000 F qui constituent le plafond pour notre privilège fiscal. Je pense que bien au contraire, nous pouvons déplorer que les ménages de condition modeste qui travaillent et qui veulent se constituer un petit patrimoine ne soient pas exonérés davantage. Il y a lieu par ailleurs de remarquer - et là apparaît à nouveau l'économie et le social - que si nous avons un privilège, c'est parce que nous avons aussi de très lourdes servitudes dans l'emploi de nos fonds. Nous sommes un peu les banquiers des -collectivités locales, c'est une chose qu'il ne faut jamais oublier. Nous ne pouvons pas placer nos fonds d'une manière plus rentable, étant tenu d'observer certaines conditions. Je crois qu'étant donné qu'il faut une certaine priorité pour les investissements publics prévus au plan, le privilège fiscal se justifie aussi peut-être pas, du point de vue social, mais en tout cas du point de vue économique. Voici les quelques réflexions que m'inspirent cet exposé, il y en aurait beaucoup, d'autres et je regrette que nous ne soyons pas dans le cadre du Congrès où une grande discussion aurait pu s'établir. Je pense que le Conférencier sera certainement disposé à l'occasion d'une autre réunion, de prendre part à une petite discussion contradictoire de manière à ce que nous puissions justement disséquer tous les points qu'il a soulevés. Tous ces problèmes qu'il a soulevés, toutes les questions qu'il a posées, toutes les répercussions qu'il nous a montrées, nous donnent une plus grande conscience de la tâche qui est la nôtre. Ses paroles de conclusion sont pour nous un puissant encouragement pour persévérer dans notre tâche de dirigeant de Caisse d'Épargne. Il a aussi mis l'accent, sur la liaison si fructueuse que nous avons avec la science économique. Je vous remercie encore. (Applaudissements.)

**Journée des Caisses d'Épargne d'Alsace et de Lorraine  
Strasbourg, le 12 septembre 1968**